

# IDENTIFICATION

## Le corps

Le relevé de signalement des équidés, initié dans le numéro 38 d'Equ'idée se termine ici par le relevé des marques présentes sur le corps.

Il faut distinguer :

- \* Les épis sur l'encolure et le corps,
- \* Les particularités.

Les épis sur l'encolure et le corps ont été décrits dans le précédent Equ'idée n° 41. Nous nous limiterons donc ici à la description de l'ensemble des "particularités". Le but de l'identification étant de relever les éléments caractéristiques d'un équidé, il est essentiel de noter toutes les particularités qui permettront de le différencier et de le reconnaître.

### DESCRIPTION DES PARTICULARITÉS

Elle prend en compte :

- \* leur emplacement sur le corps par rapport à des repères anatomiques
- \* leur côté droit ou gauche (Lors du relevé de signalement, c'est la droite et la gauche du cheval qu'il faut mentionner et non celle de l'opérateur)

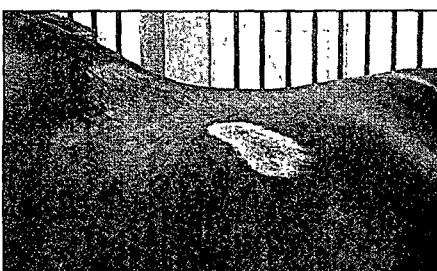
### Les plages blanches

Sur le corps, il faut noter :

- \* Les plages blanches naturelles. Ces taches blanches se rencontrent plus fréquemment sous le ventre ou au passage de sangle.



Plage blanche naturelle au garrot à gauche



Plage blanche naturelle sur les côtes à gauche

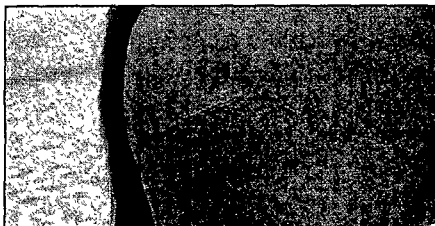
\* Les plages blanches accidentelles. Ces taches sont produites par des blessures dues au harnachement. Elles se rencontrent surtout au garrot



Plage blanche accidentelle au garrot à droite

### Les cicatrices

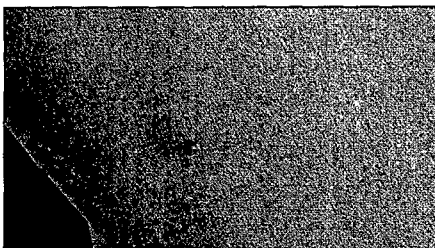
Elles résultent de blessures et doivent être relevées lorsqu'elles sont permanentes.



Cicatrice sur la cuisse droite

### Le coup de lance

Le coup de lance correspond à une absence de partie de muscle provoquant sous la peau une dépression. Il se situe surtout sur l'encolure.



Coup de lance sur l'encolure à gauche

### Le ladre

Sur le corps, le ladre se rencontre essentiellement sur les parties génitales. C'est une dépigmentation de la peau en rose.

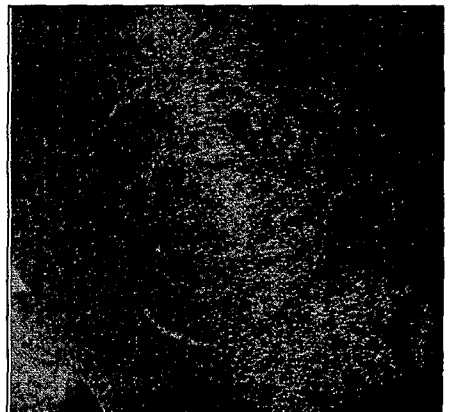


Ladre sur le fourreau et les testicules

### Les marques

Sur le corps, à l'encolure ou sur la cuisse, il faut noter :

- \* Les marques au fer. Apposées à chaud, elles laissent une empreinte grise.



Marque au fer sur la cuisse droite

- \* Les marques à froid. La technique utilisée sur les équidés est le marquage à l'azote liquide qui laisse une empreinte blanche.

Les marques apposées sont des outils complémentaires d'identification. Ce sont soit des marques de race, imposées pour l'inscription dans certains stud books, soit des marques d'élevage, propre à un élevage (exemple : marque au fer caractéristique d'une manade, apposée sur les chevaux camargue appartenant à cette manade)

Sur les membres, les marques observées sont :

- \* des lignes de feu (ou feu en raies)
- \* des pointes de feu (ou feu en pointes)

Ce sont des traces laissées par des soins effectués sur les tendons.



Lignes de feu ou feu en raie

Sur les sabots, les marques rencontrées sont des marques au fer dans la corne. Ce sont des matricules militaire, sanitaire ou d'élevage.

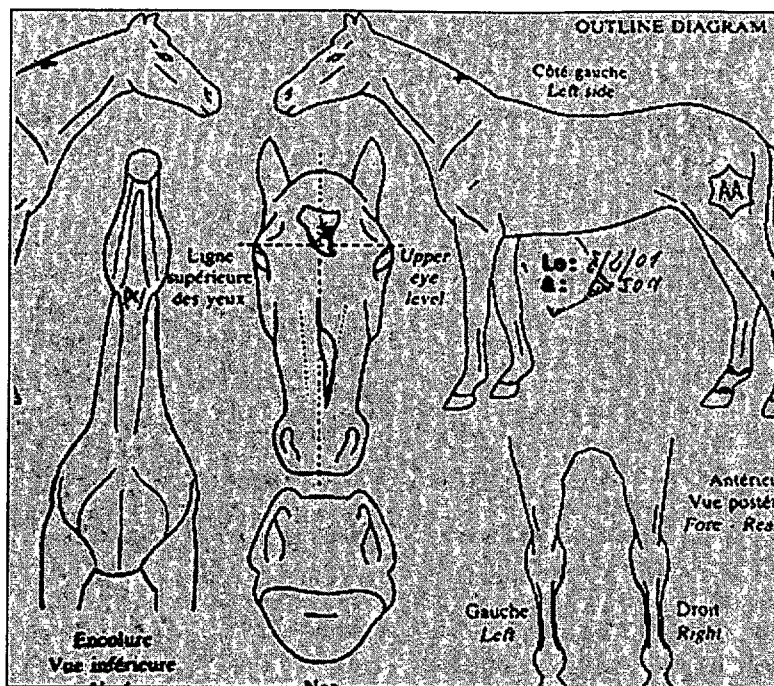


Marque au fer dans la corne

## REPRÉSENTATION GRAPHIQUE

Lors de la réalisation du graphique, les différentes particularités du corps sont représentées par des symboles au stylo à bille ou feutre fin rouge :

- \* les plages blanches sur le corps sont représentées par le contour de la tache;
- \* les plages blanches mélangées sont représentées par des stries obliques;



Représentation graphique de la marque AA sur la cuisse gauche

- \* les cicatrices, le coup de lance et les marques sur les membres sont représentées par une flèche rouge hors dessin dans le sens de la marque;

- \* les marques apposées au fer ou à l'azote liquide sont dessinées.

A F JULIA

## Identification des ânes

Cet article complète la série spéciale sur l'âne initiée dans le numéro 39 d'Equ'idée.

Les démarches d'identification des ânes bien qu'elles suivent les mêmes règles générales que celles des chevaux présentent quelques particularités en raison de la présence d'éléments qui leur sont caractéristiques d'une part et en raison de leur pauvreté en marques blanches d'autre part. Par ailleurs le décret du 5 octobre 2001 relatif à l'identification et à l'amélioration génétique des équidés et modifiant le décret n° 76-352 du 15 avril 1976 précise dans son article 1er : "Tout équidé sevré doit être identifié, accompagné d'un document d'identification conforme à la réglementation communautaire, et être immatriculé au fichier central zootechnique..." (SIRE).

De ce fait, les formulaires utilisés ont dû être modifiés pour permettre l'identi-

fication des mules, mulots et bardots dont le signalement est intermédiaire entre le cheval et l'âne, afin d'éviter un document d'identification conforme aux ânes d'origine inconnue. Deux procédures existent suivant l'origine des animaux :

- \* Les ânes issus d'une saillie enregistrée aux Haras nationaux (SIRE)
- \* Les ânes d'origine inconnue.

Le signalement doit être relevé par une personne habilitée à l'identification des équidés :

- \* Les vétérinaires
- \* Les agents des Haras nationaux
- \* Les techniciens d'organismes agréés à cet effet

### DÉFINITIONS ET RÈGLES GÉNÉRALES

#### ■ Signalement codifié

Certains termes utilisés sont spécifiques aux ânes et méritent d'être précisés :

- Nez bouchard : nez noir
- Nez de biche : nez gris
- Nez de renard : nez roux
- Contour de l'œil : zones de poils de couleur différente de la robe de base
- Le liseré : bande de poils roux, gris ou noirs situés :
  - \* à la muserolle. Il sépare le nez du reste de la tête
  - \* Autour de l'œil. Il sépare le contour de l'œil de la robe
- Raie de mulot : bande de poils foncés le long de la ligne du dessus
- Bande scapulaire : bande de poils foncés qui descend sur les épaules
- Bande cruciale : bande qui combine la raie de mulot et la bande scapulaire
- Zébrures : Bande de poils foncés sur les membres

#### ■ Signalement graphique

Obligatoire, le signalement graphique des marques communes aux chevaux et aux ânes est décrit dans les numéros pré-